

## Intercommunalité, encore et ... toujours rien !

Que va-t-il se passer ?

Une nouvelle Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), composée de 53 membres doit être élue d'ici le **16 mars 2011**.

Comment cela se passe-t-il ?

Sur les 53 membres :

- 40 % seront des maires, adjoints, conseillers élus par les maires regroupés en un collège électoral déterminé en fonction de l'importance démographique des communes. (*voir tableau en fin de page*)
- 40 % seront des représentants d'EPCI (intercommunalités existantes) ayant leur siège dans le département élus par le collège des présidents des intercommunalités.
- 5 % seront des représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes, toujours par le collège des présidents de ces syndicats
- 10 % seront des représentants du Conseil Général élus par celui-ci
- 5 % seront des représentants du Conseil Régional élus par celui-ci

Ensuite, un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) sera établi au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants et prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Cela veut clairement dire que Saint Jean d'Illac et Martignas doivent intégrer un EPCI.

Cela **ne veut pas dire** que ce doit être la CdC de Cestas Canéjan, ou la métropole, ou la CUB, ou encore une CdC Saint Jean d'Illac Martignas, **cela veut dire** qu'il faut faire un choix et **que ce choix ne sera plus notre choix, mais celui de la CDCI !** Si, et seulement si la CDCI ne peut faire le choix, car une majorité des 2/3 est requise, le représentant de l'état (le Préfet) tranchera.

**Voilà à quoi on aboutit quand on laisse faire pendant plus de deux ans !**

**Voilà à quoi on aboutit par inconséquence !**

**Voilà pourquoi on ne trouve à proposer que des toilettes publiques en 2011 !**

**J. Fergeau n'a agi, ni en Maire, ni en Conseiller Général. Il obéit à M. Madrelle et à Mérignac ... Il n'y a pas eu de débat, donc pas d'expression démocratique, et le résultat nous est imposé.**

**Mais nous ne manquerons pas de revenir sur le sujet.**

**Si vous souhaitez donner votre avis sur notre site, n'hésitez pas !**

Liste des Communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale	8 sièges	40 %
Liste des cinq communes les plus peuplées	6 sièges	
Liste des autres communes	7 sièges	
Liste des EPCI	21 sièges	40 %
Liste des Syndicats de communes	3 sièges	5 %
Liste du Conseil général	5 sièges	10 %
Liste du Conseil Régional	3 sièges	5 %